



Décision n° CODEP-DRC-2021-030400 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 21 novembre 2021 autorisant Orano Recyclage à modifier de manière notable le référentiel de sûreté de l’installation nucléaire de base n° 151, dénommée Melox

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 21 mai 1990 autorisant la Compagnie générale des matières nucléaires (Cogéma) à créer une usine de fabrication de combustibles nucléaires, dénommée Melox, sur le site nucléaire de Marcoule, commune de Chusclan (Gard) ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-DRC-2020-054579 du 15 décembre 2020 accusant réception de la demande d’autorisation de modification ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-DRC-2021-012434 du 22 mars 2021 demandant des éléments complémentaires nécessaires pour l’instruction de la demande d’autorisation ;

Vu la demande d’autorisation transmise par courrier référencé DP3SE/SR/US/CM-FJ/2020-0439 du 21 septembre 2020 et les éléments complémentaires apportés par courrier MLX-2021-0384 du 31 mai 2021,

Décide :

Article 1^{er}

Orano Recyclage, ci-après dénommé « l’exploitant » est autorisé à modifier le référentiel de sûreté de l’installation nucléaire de base n° 151, dénommée Melox, dans les conditions prévues par sa demande du 21 septembre 2020 susvisée, complétée par le courrier du 31 mai 2021 susvisé.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 21 novembre 2021.

Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
le directeur des déchets, des installations
de recherche et du cycle,
Signé

Cédric MESSIER